

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, BULIN Bérangère, CARON Laetitia, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, GIROD Emmanuelle, HAEGELIN Mathieu, JOLY Olivier, LAURENT Yannick, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PONCIN Elisabeth, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : Maryse PUDDU (pouvoir donné à JL LEBOEUF), Noël PARRAIN (pouvoir donné à E. PONCIN), Florence DUCREUX (pouvoir donné à M. WIEL), Maryline HARNAL-BEREIZIAT, Julie CATHERINE-BONNICI, Christophe PUVILLAND.

Secrétaire de séance : Laetitia CARON

Convocation et affichage : 16 Juillet 2020

Constitution de la commission d'appel d'offres

Lors du dernier conseil municipal, la commission d'appel d'offre avait été élue. Cependant la préfecture a informé que le maire était membre de droit et que par conséquent il manquait une personne.

La liste suivante est donc proposée au vote :

Titulaires : JL LEBOEUF, F. CHABERT, JL REVEL

Suppléants : R. MARECHAL, J. GAUGE, E. PONCIN.

Après vote du conseil municipal, la liste proposée est élue à l'unanimité.

Constitution du CCAS

Le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Le conseil d'administration comprend également des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Le nombre maximum d'élus est de 8 et autant de membres nommés.

Après délibération et vote, le CCAS est ainsi constitué :

Président : M. WIEL

Sont élus à l'unanimité	Sont nommés par le Maire
Hélène TEISSIER	Danielle POBEL
Jean-Louis REVEL	Jacqueline CHABERT
Florence DUCREUX	Françoise CURNILLON
Maryse PUDDU	Florence GERMAIN
Maryline HARNAL	Pascale ROCHER
Laetitia CARON	Séverine COLIN

Délégué CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Madame le Maire explique que grâce à l'adhésion de la commune au CNAS, le personnel bénéficie d'un large éventail de prestations (aides aux vacances, aux activités sportives, réductions dans de nombreuses enseignes, billetterie à tarifs préférentiels, ...). Conformément à l'organisation statutaire du CNAS, le conseil doit désigner un élu qui sera délégué de la collectivité pour porter la voix de la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement, tout en sachant que la secrétaire de mairie assure la fonction d'interface entre les agents et le CNAS.

Après délibération, Jean-Louis REVEL est nommé délégué de la commune pour le CNAS.

Désignation des représentants du Syndicat des Eaux Bresse Suran Revermont

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CA3B exerce les compétences eau, assainissement et eaux pluviales. Dans ce cadre, elle se substitue aux communes dans la représentation au sein du conseil syndical des syndicats des eaux. Dans la perspective du prochain conseil communautaire programmé le 27 juillet 2020, il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein du nouveau conseil syndical du Syndicat des Eaux Bresse Suran Revermont.

Sont proposés pour assurer cette représentation, Robert MARECHAL en tant que titulaire, et Christophe PUVILLAND en tant que suppléant. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Désignation des représentants des Communes Forestières

La commune fait partie des 6 000 communes ou collectivités adhérentes à la Fédération nationale des communes forestières. Cette adhésion permet de disposer d'une aide pour la valorisation et la gestion des bois tout en favorisant la transition écologique. Dans ce cadre, le conseil doit désigner les représentants de la commune auprès de la fédération nationale des Communes Forestières.

Sont proposés : O. JOLY (titulaire) et N. PARRAIN (suppléant). Le conseil donne son accord à l'unanimité

Constitution de la commission communale d'aménagement foncier

Depuis 2013, la commune s'est lancée dans une opération d'aménagement agricole et forestier. Cette procédure est pilotée par le Département et est suivie par une commission

communale d'aménagement foncier qu'il convient de renouveler suite aux élections municipales. Un appel à candidatures a été lancé auprès des propriétaires.

Dans ce contexte, le conseil municipal doit

-Elire 3 propriétaires titulaires et 2 propriétaires suppléants

Sont proposés :

Propriétaires titulaires : Danielle POBEL, Gérard LACROIX, Raymond MAIRE.

Propriétaires suppléants : Catherine LE SCOUEZEC et Hervé GUILLERMIN

-Désigner 2 propriétaires forestiers titulaires et 2 propriétaires forestiers suppléants :

Sont proposés :

Propriétaires forestiers titulaires : Pierre VOITURIER, Paul FAUVET

Propriétaires forestiers suppléants : Jean-Michel CURNILLON et Jean-Luc TIRAND

-Désigner un conseiller municipal titulaire et 2 conseillers suppléants.

Sont proposés :

Titulaire : Olivier JOLY

Suppléants : Noël PARRAIN et Jean-Paul CORDENOD

Après délibération et vote, la commission communale d'aménagement foncier est constituée conformément aux propositions ci-dessus.

Olivier JOLY précise qu'à l'heure actuelle, le géomètre mandaté par le Département a pratiquement terminé le travail de regroupement des parcelles et que ce projet sera bientôt soumis à enquête publique, l'objectif étant de boucler ce dossier au plus tard en 2023.

Rectification baux commerciaux

Madame le Maire explique que lors du renouvellement des baux commerciaux de l'Embellie et du Caveau du Revermont, des erreurs de rédaction ont été commises par le notaire. Ces erreurs ne permettent pas d'établir les titres de recettes correspondants et bloquent la situation avec la trésorerie. Malgré plusieurs relances auprès du notaire, les rectifications ne sont pas faites. Afin de débloquent la situation rapidement, il est proposé de rectifier ces erreurs par la prise d'une délibération.

Bail de l'Embellie

Le bail établi par le notaire et signé le 29 novembre 2019 annonce un montant de loyer de 2 000 € HT à compter du 1^{er} juillet 2017. Or, une précédente délibération du 4 avril 2017 avait fixé le loyer à 2 083,33 € HT.

Afin de débloquent la situation, il est donc proposé d'annuler la délibération du 4 avril 2017 et de rembourser à l'Embellie les 83.33 € mensuels HT perçus en trop.

Bail du caveau du Revermont

Le nouveau bail établi par le notaire fait état d'un montant de loyer annuel de 9 970.20 € HT à compter du 01/08/2017. Or, au 31/01/2016, le loyer s'élevait à 10 740.04 € HT, donc supérieur de 769.84 € HT à celui indiqué par le notaire. De plus, le notaire a fixé la révision au 1^{er} août sur l'index du 3^{ème} trimestre de l'année. Or au 1^{er} août, l'index du 3^{ème} trimestre n'est pas connu.

Il est donc proposé de rectifier l'indice de révision du bail, prendre le 1^{er} au lieu du 3^{ème} et de rembourser au Caveau du Revermont le trop-perçu, soit 769.84 € pour une année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rectification des erreurs telle que proposée.

Loyer Espace Chrysalide

Madame le Maire informe le conseil que l'association « Espace Chrysalide » occupe l'appartement de l'ancien gardien de la Résidence des Mousserons. Ce local est mis à leur disposition moyennant une participation de 25 € par jour utilisé.

Cette association envisage de développer ses activités et souhaiterait par conséquent bénéficier de ces locaux de façon libre. Afin de les soutenir dans leur développement, il leur a été proposé un loyer de 400 € par mois, charges comprises, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée d'un an. A la fin de cette période, la situation financière de l'Association sera ré- étudiée et le loyer révisé en conséquence.

Le conseil accepte cette proposition.

Marché Louisiane

Le marché prévoyait une réception au 14 février 2020. Le confinement dû à la pandémie n'a pas facilité les opérations mais la réception n'a pu se réaliser que le 29 juin avec une longue liste de réserves qui pour la plupart ne sont pas levées.

Le Cahier des Clauses Administratives Particulière du marché prévoit des pénalités de 100 € par jour calendaire par mobile-home (art. 12.1). Le décompte du retard correspond à 135 jours (du 14 février 2020 au 29 juin 2020, date de la réception des travaux).

Mais, du fait de la crise sanitaire à compter du 12 mars, nous ne pouvons appliquer les pénalités de retard que pour la période du 15 février (lendemain du jour prévu de livraison) au 11 mars (à partir du 12 mars, l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 modifiée, s'applique aux contrats soumis au code de la commande publique), soit 26 jours. En effet, la période comprise du 12 mars au 29 juin est neutralisée par cette ordonnance.

De ce fait, compte-tenu du retard de livraison, il est possible d'appliquer des pénalités de retard selon le calcul suivant : 100 € x 26 jours x 13 mobil homes, soit 33 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour appliquer des pénalités de retard pour un montant de 33 800 €.

Admission en non-valeur

La trésorerie a fait parvenir une liste de restes à recouvrer qu'il conviendrait d'annuler, les poursuites n'ayant donné aucun résultat.

Sur le budget développement commercial : 0.24 €

Sur le budget camping : 4 468.34 € correspondant à des bons Vacaf jamais remboursés, sur la période de 2009 à 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal admet ces sommes en non-valeur et autorise Mme le Maire à émettre les mandats correspondants.

Groupement de commande électricité SIEA

Conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont

supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites en tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

La commune a donc l'obligation d'anticiper la fin des Tarifs Réglementés de Ventes pour les tarifs bleus, en souscrivant une offre de marché avant le 31 décembre 2020.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat de l'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le maire à signer la convention pour adhérer à ce groupement de commande coordonné par le SIEA.

Tour des commissions

Oxyrace : la manifestation aura lieu les 4-5 et 6 septembre, un appel aux bénévoles est fait, les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de Jean-luc LEBOEUF.

Tourisme : malgré la perte de recettes due au confinement des mois d'avril et mai, la saison estivale s'annonce bien avec un taux de remplissage des locatifs proche des 100 %.

Voirie : un certain nombre de travaux est en cours, notamment sur le village de Cuisiat et des Esses de Treffort, réalisés pour le compte du Département.

Culture : la commission travaille sur la saison d'hiver 2021

Scolaire : Le prestataire de la cantine, la société SER envisage d'augmenter ses tarifs pour la prochaine rentrée. Une réunion est programmée le 30 juillet avec les membres de l'Association pour étudier notamment comment cette augmentation pourrait être répercutée.

Les différents achats pour l'école et la cantine ont été programmés. Une rencontre a eu lieu avec l'animatrice de l'Espace Jeunes de la CA3B.

Seniors : compte-tenu de la situation sanitaire un peu compliquée, il a été décidé de rester prudent au niveau des rassemblements dans la salle commune de la résidence Autonomie et d'attendre la rentrée de septembre pour faire l'admission de nouveaux résidents.

Associations et sports : le forum des associations aura lieu le 11 septembre à partir de 16 heures. Des réflexions sont en cours avec les services de la CA3B pour organiser un évènement lors du passage du Tour de France, le 18 septembre.

Une réunion de travail a eu lieu avec le Cabinet d'Etude pour étudier la nouvelle version du projet de rénovation de la salle des sports. Une fois validé, le projet sera présenté aux utilisateurs avant lancement de la consultation marché de maîtrise d'œuvre.

Aménagement villages : les centres villages ainsi que Montmerle ont été visités par la commission. Un certain nombre de points d'amélioration ont été relevés et le dossier Montmerle sera relancé.

Environnement : la commission a fixé ses axes de travail (énergie, changement climatique, mobilité douce, consommation durable....).

Une stagiaire est missionnée pour continuer le travail sur l'ABC, elle étudie notamment les corridors écologiques. Sa mission sera également de sensibiliser la population, elle proposera des animations, notamment sur le marché du vendredi. Elle présentera ses travaux lors du prochain conseil municipal de septembre.

Une opération « mon village bouge » est lancée avec 9 autres communes du territoire. Le but de cette opération est de favoriser les déplacements sans voiture (pédibus, vélo, etc...)

La commune s'est portée candidate et a été retenue pour une étude menée par ALEC 01 sur les îlots de chaleur. Des capteurs vont être installés à différents endroits sur la commune afin de suivre l'évolution des températures.

Questions diverses :

Commission Communale des Impôts Directs

Suite au dernier conseil, la liste des personnes à proposer à la DGFIP n'a pu être entièrement complétée. Une liste avec seulement 24 personnes (au lieu de 32) sera transmise :

- AGOSTINI Nathalie
- CARON Laetitia
- CARON Marie-Agnès
- CURNILLON Jean-Michel
- DREVET Mireille
- DURAND Alain
- DUTEL Frédéric
- FABREGUE Evelyne
- GAUGE Jacques
- GINDRE Michel
- LEBOEUF Jean-Luc
- LESCOUEZEC Catherine
- MARECHAL Robert
- PARIS Rodolphe
- PARRAIN Noël
- PERDRIX Pierre
- POBEL Danielle
- PONCIN Philippe
- REVEL Jean-Louis
- STAUB Maurice
- SUTTER Katinka
- TEISSIER Gaël
- TROHEL Edwige
- WIEL Monique

Désignation du délégué communal ambroisie : Noël PARRAIN a accepté cette tâche.

Syndicat de rivière : désignation du délégué communal au syndicat SR3A, qui gère notamment le Suran et la rivière d'Ain. Jacques GAUGE représentera la commune.

Journée portes ouvertes mairie : le samedi 12 septembre de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h, par groupes. La durée de la visite sera de l'ordre de 40 minutes. Ouvert à tous les habitants. Réservation obligatoire.

Terrain de foot de Pressiat : les utilisateurs demandent la mise en place de filets. Un élu se rendra sur place

Antennes relais téléphoniques : 3 demandes sont actuellement en attente

- Bouygues sur Montmerle
- Orange pour la 4G sur Treffort : l'endroit proposé a fait l'objet d'un refus lors du dépôt de la demande d'urbanisme
- Orange sur Cuisiat : des propriétaires privés ont été contactés, une rencontre est prévue le 23 juillet en mairie.

D'autre part, une mise en demeure sera faite auprès du gestionnaire du pylône Orange actuellement installé sur la ZA pour qu'il remette en sécurité le lieu.

Rappel de dates :

- Vendredis du Revermont : 24 juillet à Drom, 31 juillet à Simandre, et 7 Août aux Mousserons, à Treffort.
- 7 août : tour de l'Ain, avec passage dans les 3 villages
- 9 août : exposition de vieilles voitures par l'association COST
- festivités de la miou : le 14 au soir : Karaoké, courses pédestres le 15, feu d'artifice le 15 au soir, forains du 14 au 16 août.
- 16 août : marché des producteurs et artisans à la Grange du Pin
- 22 et 23 août : mini-madfest à Cuisiat (animations et concerts)
- 28 août : inauguration du « mur » (grafitti) par l'espace jeunes, pièce de théâtre autour du covid (Roland Fuentes)
- 4-5-6 septembre : Oxyrace
- vendredi 11 septembre : forum des associations à la salle des fêtes
- samedi 12 : portes ouvertes mairie
- vendredi 18 septembre : tour de France : passage à Montmerle

Prochain Conseil Municipal : 17 septembre à 20h30 à Treffort

La séance est levée à 22 H 40